

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 2 JUILLET 2013 À 18 HEURES 30**

N° 3 - 66 / 2013 : CLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VILLE D'ALBI EN ZONE  
 TOURISTIQUE D'AFFLUENCE EXCEPTIONNELLE OU  
 D'ANIMATION CULTURELLE PERMANENTE - AVIS DE LA  
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**L'An Deux Mille Treize, le 2 juillet 2013**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 juillet 2013 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Claude JULIEN

**Membres présents :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Jean-Michel BOUAT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Claude COSTES, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

**Membres suppléants votants :** Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Noël RAMON,

**Membres suppléants présents non votants :** Madame, Messieurs, Marie-Claude DURAND, Alain LONG, Jean MAURIÈS.

**Membres excusés :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Thierry ASTOULS, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Robert BOUDES, Michel DELPOUX.

**Membres suppléants :** Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Max CHAIZE, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 37**

**Votants (titulaires, suppléants votants) : 34**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2013**

**N° 3 - 66 / 2013 : CLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VILLE D'ALBI EN ZONE TOURISTIQUE D'AFFLUENCE EXCEPTIONNELLE OU D'ANIMATION CULTURELLE PERMANENTE - AVIS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Pilote : Direction générale des services

**Monsieur William NION, rapporteur**

Une demande de classement d'une partie de la ville d'Albi en zone touristique d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente a été déposée par le maire d'Albi auprès de la préfète du Tarn.

Dans le cadre de l'instruction du dossier, il est prévu de recueillir l'avis du comité départemental du tourisme, des syndicats d'employeurs et de salariés intéressés et de la communauté d'agglomération. Les services de la DIRECTE de Midi-Pyrénées qui pilotent cette instruction pour le compte de la préfecture du Tarn ont saisi la communauté d'agglomération à cet effet courant juin 2013.

Pour figurer sur la liste des communes ou zones d'intérêt touristique ou thermal, les communes doivent accueillir pendant certaines périodes de l'année une population supplémentaire importante en raison de leurs caractéristiques naturelles, artistiques ou historiques.

Concernant la réalité de la fréquentation touristique, la ville d'Albi souligne que le rapport entre la population permanente et la population saisonnière est de 22,01 soit 1 120 000 visiteurs estimés en 2012 pour une population totale de 51 181 habitants (dont 898 529 visiteurs pour la cathédrale Sainte-Cécile et le musée Toulouse-Lautrec et 228 000 spectateurs pour les manifestations annuelles les plus importantes).

L'agglomération relève également que le musée Toulouse-Lautrec est le seul musée de Midi-Pyrénées à bénéficier d'un rayonnement international ainsi que l'a attesté une étude conduite par l'agence d'urbanisme de Toulouse dans ses travaux relatifs à la place européenne de la métropole toulousaine. La restructuration complète qui a été entreprise sur cet établissement culturel lui a permis d'enrichir l'offre muséale autour de l'artiste Henri Toulouse-Lautrec de la présentation de collections de peintures et gravures classiques et modernes mais également de proposer des expositions temporaires qui amplifient sa renommée.

L'attractivité importante dont bénéficiait déjà la ville d'Albi s'est considérablement accrue depuis l'inscription par l'UNESCO de la cité épiscopale au patrimoine mondial de l'humanité.

L'objectif pour la ville d'Albi est de créer des conditions qui permettent aux professionnels du commerce de détail et de proximité qui le souhaitent, de pouvoir exercer et développer leur activité sept jours sur sept et notamment le dimanche.

Il s'agit également de pérenniser l'attractivité commerciale du centre-ville d'Albi en lien étroit avec les récentes opérations de requalification urbaine, d'embellissement, de restauration du patrimoine et de création architecturale.

Ces attendus justifient pleinement la demande déposée par la ville d'Albi.

Par ailleurs, il est important de souligner que le rayonnement lié à l'inscription au patrimoine mondial est soutenu par une stratégie de marque du territoire et d'attractivité globale qui a conduit la ville d'Albi à engager une politique de développement de l'offre culturelle et d'accueil de congrès par la réalisation d'un équipement emblématique dans le quartier des Cordeliers.

Au regard de ses caractéristiques architecturales contemporaines propres à attirer un nouveau public, de la signature internationale de son concepteur, de son inscription en cœur de ville à proximité des sites historiques prestigieux de la commune, cet équipement à vocations résolument métropolitaine, régionale et nationale va accroître encore la fréquentation saisonnière de la cité, par l'accueil de congressistes notamment, mais également par les usagers des parcours culturels proposés.

Ce classement en qualité de zone touristique d'affluence exceptionnelle, outre la possibilité offerte aux établissements commerciaux d'adapter leur fonctionnement aux besoins des publics, permettra d'établir la réalité de fréquentation de la commune dans le cadre des indicateurs déployés par l'Etat et les différents organismes publics chargés de décrire la place des territoires.

Il peut permettre au territoire de candidater à des appels à projets spécifiques, en particulier dans le domaine des mobilités qui intéressent plus particulièrement la communauté d'Agglomération au regard de ses compétences, et de mettre plus aisément en évidence les caractéristiques de fonctionnement de ses espaces publics dans le cadre de discussion avec les partenaires.

Tels sont les points étayant le classement en zone touristique d'affluence exceptionnelle et d'animation culturelle permanente que la communauté d'Agglomération souhaite apporter à l'analyse faite du dossier par les services de l'Etat.

La ville d'Albi a demandé que soit classée en zone touristique d'affluence exceptionnelle et d'animation culturelle permanente la partie de la commune d'Albi comprenant :

- l'espace urbain de la Cité épiscopale étendu au secteur sauvegardé (zone tampon),
- la partie du faubourg du Vigan comprenant les secteurs rénovés et commerçants des rues Croix-Verte et Séré-de-Rivières),
- le nouvel espace urbain, culturel et de congrès des Cordeliers.

Il est proposé que le conseil communautaire donne un avis conforme sur la demande de la ville d'Albi.

### **Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code du travail et notamment les articles L3132-25 et R3132-20,

VU le courrier de madame la préfète du Tarn en date du 12 juin 2013,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 2 juillet 2013,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**Considérant** l'attractivité accrue dont bénéficie la ville d'Albi depuis l'inscription de la cité épiscopale au patrimoine mondial de l'humanité,

**Considérant** le rayonnement international du musée Toulouse-Lautrec, unique en Midi-Pyrénées, et de son offre muséale renforcée depuis sa rénovation complète,

**Considérant** la stratégie de marque territoriale qui soutient cette dynamique et l'amplifie,

**Considérant** le développement d'une offre permanente culturelle et d'accueil de congrès, rendue possible par la réalisation d'un équipement emblématique en cœur de ville dans le quartier des Cordeliers,

**Considérant** la signature architecturale contemporaine du grand Théâtre des Cordeliers propre à attirer un public renouvelé,

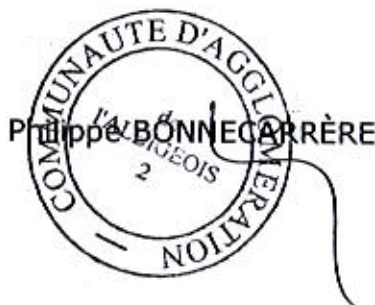
**Considérant** que le classement sollicité par la ville d'Albi au titre des zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente rend compte de la réalité du territoire,

**ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur la demande de la ville d'Albi d'inscrire en zone touristique d'affluence exceptionnelle et d'animation culturelle permanente la partie de la commune d'Albi comme délimitée sur le plan ci-annexé et comprenant :

- l'espace urbain de la Cité épiscopale étendu au secteur sauvegardé (zone tampon),
- la partie du faubourg du Vigan comprenant les secteurs rénovés et commerçants des rues Croix-Verte et Séré-de-Rivières),
- le nouvel espace urbain, culturel et de congrès des Cordeliers.

Pour extrait conforme,  
Fait le 2 juillet 2013,

Le Président,



# Synthèse de la demande

REÇU LE  
09 JUL. 2013  
PREFECTURE DU TARN

Périmètre la zone d'affluence touristique exceptionnelle  
et d'animation culturelle permanente

